

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **72 (1980)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Une nouvelle étape

L'Union syndicale suisse a pu fêter cette année le centième anniversaire de sa fondation. Ainsi se termine une étape importante du syndicalisme de notre pays. Comme l'a souligné un grand journal romand en guise de titre au supplément de quatre pages qu'il a consacré à l'événement, l'USS aura été «une centenaire sans fauteuil». C'est bien vrai. Elle ne souhaitait du reste pas du tout recevoir la cadeau offert traditionnellement en pareille circonstance, symbolisant un repos bien mérité. Car l'Union syndicale n'aspire nullement au repos. Bien au contraire. C'est le grand avantage des institutions sur les individus de ne pas subir l'irrésistible poids des ans, grâce au renouvellement des générations. Elles peuvent rester éternellement jeunes.

L'USS, quant à elle, va s'engager dans le deuxième siècle de son existence avec un élan nouveau, concrétisé par la mise sur pied d'un programme de travail tout neuf qui tient compte des aspirations des travailleurs de notre époque. Nous l'avons déjà dit ailleurs, ces aspirations découlent autant des nombreuses transformations qu'a subies le système capitaliste depuis sa naissance que des progrès de la formation générale et professionnelle des membres d'une société industrielle aussi avancée que la nôtre. Ces divers éléments ont fait naître chez les travailleurs le désir justifié de se libérer de certaines contraintes et d'améliorer la qualité de la vie dans l'entreprise et hors de celle-ci.

La réalisation de ce vœu exige, entre autres choses, la démocratisation de l'économie, c'est-à-dire la mise en place d'un régime de participation des travailleurs aux décisions à tous les niveaux de l'entreprise. Il importe aussi, dans le même esprit d'ailleurs, d'humaniser le travail, afin de protéger la santé des personnes qui y sont astreintes et d'accroître leur bien-être. Mais cette démocratisation de l'économie et l'humanisation du travail impliquent la garantie de droits syndicaux élargis dans l'entreprise. C'est une condition essentielle à la défense efficace des intérêts du personnel. De plus, la liberté d'agir des syndicats détermine de manière prépondérante les relations du travail. Sans liberté syndicale il n'y a pas de paix sociale possible, à moins qu'elle soit imposée par les gens au pouvoir, ce qui est incompatible avec la démocratie telle que nous la concevons chez nous.

La nouvelle étape qu'entreprend l'USS en l'an 101 de son histoire n'est donc pas seulement une affaire de calendrier. Elle résulte bien plus de